

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 15 décembre 2016

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 177 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Christian AMIRATY - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Loïc BARAT - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Jacques BOUDON - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Jean-Claude DELAGE - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Claude FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Georges GOMEZ - Jean-Christophe GROSSI - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Nathalie LAINE - Dany LAMY - Eric LE DISSES - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Joël MANCEL - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Roger MEI - Catherine MEMOLI PILA - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Marie-Claude MICHEL - Michel MILLE - Danielle MILON - Richard MIRON - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Patrick PADOVANI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Patrick PIN - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Jean-Pierre SERRUS - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Philippe VERAN - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Serge ANDREONI représenté par Didier KHELFA - Mireille BALLETTI représentée par Nathalie FEDI - André BERTERO représenté par Patrick APPARICIO - Jean-Louis BONAN représenté par Patrick BORÉ - Odile BONTHOUX représentée par Maurice CHAZEAU - Laure-Agnès CARADEC représentée par Yves MORAINÉ - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Jean-David CIOT représenté par Stéphane MARI - Robert DAGORNE représenté par Joël MANCEL - Sophie DEGIOANNI représentée par Pascale MORBELLI - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI représentée par Marc POGGIALE - Daniel GAGNON représenté par Philippe CHARRIN - Jean-Pierre GIORGI représenté par Bernard DESTROST - Eliane ISIDORE représentée par Gaby CHARROUX - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ - Nicole JOULIA représentée par François BERNARDINI - Robert LAGIER représenté par Georges CRISTIANI - Albert LAPEYRE représenté par Marie-Christine CALATAYUD - Jean-Pierre MAGGI représenté par Olivier GUIROU - Richard MALLIE représenté par Philippe ARDHUIN - Rémi MARCENGO représenté par Gérard GAZAY - Bernard MARTY représenté par Gérard POLIZZI - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Pascal MONTECOT représenté par Nicolas ISNARD - Stéphane PAOLI représenté par Irène MALAUZAT - Roger PELLENC représenté par Jean-Claude FERAUD - Serge PEROTTINO représenté par Roland GIBERTI - Roger PIZOT représenté par Olivier FREGEAC - Véronique PRADEL représentée par Eric LE DISSES - Bernard RAMOND représenté par Régis MARTIN - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Henri CAMBESSEDES - Emmanuelle SINOPOLI représentée par Michel AZOULAI - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Jean-François CORNO.

Signé le 15 Décembre 2016

Reçu au Contrôle de légalité le 12 Janvier 2017

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Michel AMIEL - Nadia BOULAINSEUR - Michel BOULAN - Auguste COLOMB - Laurent COMAS - Philippe DE SAINTDO - Sylvaine DI CARO - Nouriat DJAMBAE - Samia GHALI - Philippe GRANGE - Michel ILLAC - Michel LAN - Stéphane LE RUDULIER - Michel LEGIER - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Bernard MARANDAT - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - Yves MESNARD - Pierre MINGAUD - Jérôme ORGEAS - Elisabeth PHILIPPE - Roland POVINELLI - Stéphane RAVIER - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Maxime TOMMASINI.

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ENV 001-1443/16/CM

■ Dissolution du Syndicat Mixte Départemental des massifs Concors et Sainte-Victoire - Modalités d'organisation pour pérenniser l'action du Grand Site Sainte-Victoire

MET 16/2203/CM

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Lors de la séance du 17 octobre, le Conseil de Métropole a adopté une délibération définissant les principes d'intégration au sein de la Métropole des activités du Grand Site Sainte-Victoire à la suite de la décision de dissoudre le syndicat mixte support.

Par cette délibération, la Métropole s'engage à poursuivre le projet de territoire autour du label Grand Site de France, a défini les modalités d'intégration du personnel du Grand Site Sainte-Victoire au sein des services de la Métropole mis à disposition du Conseil de Territoire du Pays d'Aix, et proposé quelques pistes pour une nouvelle gouvernance.

Cette délibération propose de préciser le cadre de cette nouvelle organisation en tenant compte du vœux émis par l'actuel Comité Syndical du Grand Site et d'organiser autour ces instances, la Métropole, le Département, la Région, l'État et les 14 communes concernées.

Il est proposé que les futures instances du Grand Site Sainte-Victoire soient organisées ainsi :

➤ **Un Comité de Gestion :**

Sur le principe de la structuration du précédent comité syndical, il est consulté sur le cadrage budgétaire, la priorisation le périmètre et le suivi des actions du Grand Site .

Il se réunit deux à trois fois par an et rassemble les délégués de la Métropole, les représentants du Département 13 et de la Région PACA.

Il est composé comme suit :

Pour le Bureau Métropolitain par :

- le membre du Bureau délégué à l'agriculture, la forêt, les paysages ;
- le membre du Bureau délégué à la mer, au littoral, aux parcs naturels ;
- le membre du Bureau délégué à la stratégie environnementale, au plan climat et à la prévention des risques.

Pour le Conseil de Territoire du Pays d'Aix par :

- le Vice-Président délégué à la Forêt et aux Risques Majeurs.

Pour les communes :

- le Maire de chacune des 14 communes de son périmètre, ou son représentant.

Pour le Conseil Départemental des Bouches du Rhône :

- 7 représentants désignés par le Conseil Départemental.

Pour le Conseil Régional PACA :

2 représentants désignés par le Conseil Régional.

L'exercice de la compétence ayant été délégué au Conseil de Territoire, la Présidence de ce comité sera assurée par le Vice-Président du Conseil de Territoire du Pays d'Aix délégué à la Forêt et aux Risques.

➤ **Un Comité de Pilotage pour « l'Opération Grand Site » :**

Il comprend 3 collèges : l'État, les collectivités, la société civile :

- État (Préfet, DREAL, STAP, DDTM) ;
- Collectivités (Métropole, CD 13, CR PACA et 14 communes) ;
- Société civile (professionnels, associatifs...).

Sa Mission : il accompagne la mise en œuvre du projet de territoire « Sainte-Victoire, Grand Site de France ».

Il est chargé notamment d'assurer et de préparer le renouvellement du label Grand Site de France.

Le comité se réunit une fois par an.

Il est co-présidé par le Préfet et le Président de la Métropole ou leurs représentants désignés.

Il est mis en place par arrêté préfectoral conformément aux instructions de la circulaire ministérielle de mai 2011 sur la politique nationale des Grands Sites.

Il est proposé, ce jour, de différer la formalisation de la composition de ce Comité de Pilotage, afin de permettre l'installation du Comité de Gestion dès le début 2017 et de structurer la discussion avec les services de l'Etat.

➤ **Des Comités Spécifiques** reflète des groupes de travail et de concertation déjà en place :

- Comité de pilotage Natura 2000 : instance réglementaire ; examine les bilans d'activité et donne son avis sur les programmes Natura 2000 ;
- Comité Consultatif Massif Forestier : examine les bilans d'activités en matière de DFCI et donne son avis sur les programmes de travaux de prévention des incendies sur les massifs Concors – Sainte-Victoire ;
- Comité de suivi de la Charte des manifestations : chargé du suivi de la Charte. Est informé des programmes annuels de manifestation, évalue les modalités de mise en œuvre de la Charte des manifestations, fait des propositions d'évolution et d'adaptation ;
- Comité de suivi de la Charte tourisme durable : chargé du suivi de la Charte. Est informé des actions réalisées, évalue les modalités de mise en œuvre de la Charte Tourisme, fait des propositions d'actions ;
- Comité Randonnée : co-animé avec la Direction de l'environnement du Département 13, est informé des bilans d'actions annuels et prépare les programmes annuels d'actions sur les sentiers de randonnée, et examine toutes questions relatives à la randonnée.

Signé le 15 Décembre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 12 Janvier 2017

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1611-4, L. 5215-21 L. 5217-7 et L.5211-41 2^e alinéa ;
- La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La circulaire du 21 janvier 2011 relative a la politique des Grands Sites ;
- La délibération n°2016_CT2_215 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 12 octobre 2016 ;
- La délibération n°ENV 004-17/10/16 CM du Conseil de la Métropole du 17 octobre 2016 ;
- La délibération du 17 octobre 2016 relative à la dissolution du Syndicat Mixte Départementale des massifs Concors et Sainte-Victoire – Modalités d'intégration, d'organisation et de gouvernance au sein de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence pour pérenniser l'action du Grand Site Sainte-Victoire ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 8 décembre 2016

Oui le rapport ci-dessus,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Délibère**

Article 1 :

Est approuvée la constitution et la mise en place des instances de gouvernance du Grand site Sainte-Victoire telles que présentées ci-dessus.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Conseillère Déléguée
Agricultures et Forêts, Paysages

Danièle GARCIA

Signé le 15 Décembre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 12 Janvier 2017